



Commune de RENDEUX



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur Christophe BAECK demeurant Route d'Amonines, Magoster 8 à 6987 Rendeux.

Le terrain concerné est situé Route d'Amonines, 8 à 6987 Rendeux et cadastré division 2, section B n°252K2.

Le projet de **Transformation d'une ancienne étable en gîte de 4 personnes** présente les caractéristiques suivantes : **Une annonce de projet est réalisée conformément à l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial (CoDT).**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :
rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, Service Urbanisme

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
(téléphone : 084/370.171 - mail : urbanisme@rendeux.be)
- Madame Julie GASPARIS
(téléphone : 084/370.170 - mail : urbanisme@rendeux.be)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 avril 2024 au 06 mai 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be

A peine de nullité, les envois par courriers sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO